Communiqué de presse

Arles, le 2 juillet 2025

Le Maire d'Arles Patrick de Carolis entrave le droit de grève des agents de la collecte des déchets.

La CGT dénonce avec la plus grande fermeté les manœuvres d'entrave à la grève menées par Le Maire d'Arles, Patrick de Carolis.

Depuis le lancement de la grève des agents de la collecte des déchets, le 30 juin dernier, pour défendre leurs conditions de travail et exiger le respect de leurs droits, la mairie d'Arles a délibérément choisi de briser le mouvement en installant des bennes dans la ville.

Cette initiative, n'est qu'une tentative honteuse de contourner le mouvement social légitime engagé par les agents de l'ACCM. Plutôt que d'ouvrir un dialogue avec les grévistes et la CGT, la municipalité fait le choix du passage en force, et du mépris.

La CGT rappelle que le recours à des moyens alternatifs pour neutraliser les effets d'une grève est assimilable à une entrave à l'exercice du droit de grève. En agissant de la sorte, le maire prend une lourde responsabilité : celle d'aggraver les tensions, de mépriser les agents et de piétiner les principes fondamentaux du droit de grève.

Les agents de la collecte, indispensables au fonctionnement de la vie locale, méritent mieux que le mépris affiché par la municipalité. Nous ne laisserons pas leurs revendications être balayées par des décisions autoritaires et antisociales.

L'UNION LOCALE CGT D'ARLES **LA COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT 13**